

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA REGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Sofina clôture avec succès son Offre avec Droits de Préférence pour un montant d'environ 545 millions d'euros

Les actions Sofina désormais négociées sur une base de capital élargie après la clôture de l'Offre avec Droits de Préférence

- Soutien important des actionnaires existants et des nouveaux investisseurs qui ont souscrit à 100 % à l'offre avec droits de préférence, pour un montant total d'environ 545 millions d'euros, prime d'émission incluse
- L'actionnaire de référence a participé à hauteur de sa participation, réaffirmant ainsi son engagement à long terme envers Sofina
- La réussite de cette opération renforce la base de capital permanent de Sofina et lui permet de développer sa plateforme d'investissement diversifiée afin de saisir des opportunités de croissance à travers les cycles
- La note de crédit « A- » avec perspective stable récemment attribuée par S&P témoigne de la confiance accordée à la situation financière de la société

Bruxelles – 7 octobre 2025, 8h30 (CET) – Sofina SA (« Sofina » ou la « Société »), une société d'investissement mondiale de premier plan cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Bruxelles (« Euronext Bruxelles »), annonce aujourd'hui la clôture de son offre avec droits de préférence (l'« Offre avec Droits de Préférence ») annoncée le 24 septembre 2025, qui a permis de lever un montant brut d'environ 545 millions d'euros.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA RÉGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Communiqué de presse daté du 7 octobre 2025 | Information réglementée

Harold Boël, CEO, a déclaré :

« La réussite de cette Offre avec Droits de Préférence marque une étape importante dans les 125 ans d'histoire de Sofina. Elle renforce notre base de capital et nous donne la flexibilité nécessaire pour poursuivre ce que nous faisons le mieux : investir avec patience et détermination afin de créer de la valeur financière et sociétale à long terme. Cette opération nous permet d'étendre notre plateforme d'investissement, diversifiée à travers les régions, les stratégies et les périodes d'investissement, et de maintenir des rendements résilients et ajustés au risque tout au long des cycles. Nous remercions nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien et souhaitons la bienvenue aux nouveaux actionnaires ».

L'offre des actions nouvelles a été entièrement souscrite, tant par les actionnaires existants que par les nouveaux investisseurs, grâce à l'exercice par les actionnaires existants et les investisseurs de leurs droits de préférence conformément au ratio de 1 action nouvelle pour 14 droits de préférence. Les droits de préférence qui n'avaient pas été exercés à la fin de la période de souscription ont été placés avec succès le 3 octobre 2025 auprès d'investisseurs qualifiés et ont tous été exercés par la suite.

L'actionnaire de référence de Sofina, avec une participation établie à environ 55%, a participé à l'Offre avec Droits de Préférence à hauteur de sa participation.

La livraison des actions nouvelles aura lieu aujourd'hui. Les actions nouvelles seront négociables sur Euronext Bruxelles à compter d'aujourd'hui.

Notation de crédit « *Investment Grade* »

Le 24 septembre 2025, S&P a attribué à Sofina une note de crédit « A- » à long terme avec perspective stable, envoyant ainsi un signal de confiance fort dans la solidité financière de la Société. Sofina envisage de tirer parti de cette notation en levant des capitaux supplémentaires au moyen d'une émission d'obligations senior non garanties de référence libellées en euros avec une maturité entre moyen et long terme (à savoir d'un montant minimum de 500 millions d'euros). L'opération pourrait avoir lieu au quatrième trimestre 2025 ou en 2026, selon les conditions de marché.

Sous réserve des restrictions légales applicables, des informations supplémentaires sont disponibles sur : www.sofinagroup.com/fr/augmentation-de-capital-2025.

BNP Paribas Fortis SA/NV et Morgan Stanley & Co. International plc ont agi en tant que *Joint Global Coordinators* et *Joint Bookrunners*, et Belfius Bank SA/NV, ING Belgium SA/NV, KBC Securities NV et Société Générale ont agi en tant que *Joint Bookrunners* dans le cadre de l'Offre avec Droits de Préférence (les « Underwriters »).

Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP et Clifford Chance LLP ont agi en tant que conseillers juridiques, respectivement, de la Société et des Underwriters. Brunswick a agi en tant que conseillers RP de la Société.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA RÉGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Communiqué de presse daté du 7 octobre 2025 | Information réglementée

Profil de la Société

Sofina est une société d'investissement belge, cotée sur Euronext Bruxelles. La mission de Sofina est d'accompagner des entrepreneurs de premier plan et des familles et les soutenir par l'apport de capital patient et de conseils pour favoriser la croissance durable de leurs entreprises. Les relations et l'alignement sont au cœur de ce que nous faisons. Sofina détient des participations en Europe, en Asie et aux États-Unis dans divers secteurs, avec une attention particulière sur les Biens et services de consommation, la Transformation digitale, l'Éducation, les Soins de santé et les sciences de la vie ainsi que les Chaînes d'approvisionnement durables. Pour plus d'informations, visitez www.sofinagroup.com.

Contact investisseurs, analystes et presse

Dirk Delmartino, Head of Communications

Mob: +32 470 61 49 65 – E-mail: dirk.delmartino@sofinagroup.com

Tel.: +32 2 551 06 11 – E-mail: info@sofinagroup.com

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA REGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Communiqué de presse daté du 7 octobre 2025 | Information réglementée

INFORMATION IMPORTANTE

Le présent communiqué de presse n'est pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») ou du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018*, tel que modifié (le « Règlement Prospectus Royaume-Uni »). Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus.

Les actions nouvelles, les droits de préférence et les scrips n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une juridiction autre que la Belgique. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat des actions nouvelles, des droits de préférence ou des scrips dans une juridiction où, ou à une personne à laquelle, il serait illégal de faire une telle offre. La distribution du présent communiqué de presse et l'offre et la livraison des actions nouvelles, des droits de préférence ou des scrips peuvent, dans certaines juridictions, être soumises à des réglementations ou restrictions spécifiques. En particulier, ni le présent communiqué de presse, ni aucune partie de celui-ci ne peuvent être distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Les personnes en possession du présent communiqué de presse sont invitées à s'informer de telles restrictions applicables dans leur juridiction et à les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction. La Société décline toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.

Ni les actions nouvelles, ni les droits de préférence, ni les scrips n'ont été ou ne seront enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou auprès d'aucune autorité de régulation des valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offerts, cédés, gagés, remis ou autrement transférés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise aux exigences d'enregistrement du *U.S. Securities Act* et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables. En outre, la Société n'est pas enregistrée et ne sera pas enregistrée en vertu du *U.S. Investment Company Act* de 1940, tel que modifié (le « *U.S. Investment Company Act* »). En conséquence, les actions nouvelles, les droits de préférence et les scrips ne peuvent être offerts qu'en dehors des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations *offshores* à des *non-U.S. Persons*, tel que définies en vertu de, et conformément à, la *Regulation S* en vertu du *U.S. Securities Act*.

La Société n'a autorisé aucune offre au public des actions nouvelles, des droits de préférence ou des scrips dans aucun État membre de l'Espace économique européen (« EEE ») (« État membre de l'EEE ») autre que la Belgique. Aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise pour procéder à une offre au public des actions nouvelles, des droits de préférence ou des scrips qui requiert la publication d'un prospectus dans un État membre de l'EEE conformément au Règlement Prospectus. Par conséquent, les actions nouvelles, les droits de préférence ou les scrips ne peuvent être offerts dans un État membre de l'EEE que dans le cadre des exemptions suivantes du Règlement Prospectus, à savoir à toute personne morale qui est un investisseur qualifié dans l'EEE au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus, conformément à l'article 1, paragraphe 4, point a), du Règlement Prospectus.

Dans tout État membre de l'EEE autre que la Belgique, le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus, et toute personne qui n'est pas un investisseur qualifié ne peut agir ou se fier à cette communication ou à son contenu. En outre, le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel qu'il fait partie du droit national en vertu Règlement Prospectus Royaume-Uni. Le présent communiqué de presse a été préparé en partant du principe que toute offre au Royaume-Uni sera faite conformément à une exemption de l'obligation de publier un prospectus pour l'Offre prévue par le Règlement Prospectus Royaume-Uni. En outre, au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est uniquement distribué et adressé (i) aux personnes se trouvant en dehors du Royaume-Uni ; (ii) aux professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) du *UK FSMA, (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« Ordonnance ») ; ou (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant collectivement désignées comme les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué de presse est adressé uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel se rapporte cette communication est réservé aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ni la Société ni les Underwriters n'ont autorisé, ni n'autorisent, la réalisation d'une offre d'actions nouvelles, de droits de préférence et de scrips par le biais d'un intermédiaire financier, à l'exception des offres réalisées par les

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA RÉGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

Communiqué de presse daté du 7 octobre 2025 | Information réglementée

Underwriters qui constituent le placement final des actions nouvelles, des droits de préférence et des scrips, tel qu'envisagé dans le prospectus préparé par la Société aux fins de l'Offre avec Droits de Préférence et daté au 23 septembre 2025 (le « Prospectus »).

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. D'une manière générale, les déclarations contenues dans le présent document autres que les déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prospectives.

Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels de Sofina et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Veuillez-vous référer au Chapitre 1, « *Risk Factors* » du Prospectus pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter les investissements, activités, la *Net Asset Value*, la performance financière et les résultats de Sofina. Veuillez-vous référer au Chapitre 1, « *Risk Factors* », du Prospectus pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter les investissements, les activités, la *Net Asset Value*, les performances financières et les résultats d'exploitation de Sofina. Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse.

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse sont fournies à titre indicatif et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par, ou au nom de la Société, ou par BNP Paribas Fortis SA/NV et Morgan Stanley & Co. International plc, en tant que *Joint Global Coordinators* ou l'une de leurs filiales respectives, concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou l'intégralité des informations et opinions contenues dans le présent communiqué de presse. Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à servir de base à une décision d'investissement et ne doit pas être utilisé à cette fin.

S&P est établie dans l'Union européenne et figure sur la liste des agences de notation de crédit enregistrées conformément au règlement (CE) n° 1060/2009 (tel que modifié) à la date du Prospectus. S&P n'est pas établie au Royaume-Uni et n'est pas enregistrée conformément au règlement (CE) n° 1060/2009, tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu du Règlement Prospectus Royaume-Uni. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation de titres et peut être suspendue, réduite ou retirée à tout moment par l'agence de notation qui l'a attribuée. La notation de crédit de Sofina peut ne pas refléter l'impact potentiel de tous les risques évoqués au Chapitre 1, « *Risk Factors* », du Prospectus. Les notations peuvent être révisées à tout moment par S&P. Les investisseurs sont invités à consulter le site web de S&P afin d'avoir accès aux dernières notations (www.standardandpoors.com).